

Déclaration commune des réfugiés

Nous, représentants **du Comité consultatif des organisations dirigées par des personnes déplacées de force et des apatrides**, agissant dans un esprit de solidarité et de responsabilité partagée, prenons la parole devant vous aujourd'hui pour faire écho aux voix, aux espoirs, aux attentes et à la volonté des réfugiés des quatre coins du monde.

La présente déclaration résulte de consultations avec des organisations dirigées par des réfugiés et des personnes ayant une expérience vécue, afin de refléter toutes les opinions.

Notre mission est **de plaider en faveur d'un changement effectif**. Un tel changement doit être porté par nous, personnes déplacées et apatrides, de manière à nous permettre de jouer pleinement le rôle qui nous revient dans les processus décisionnels qui ont un impact sur nos vies, en veillant à ce que les gouvernements, les donateurs, les intervenants du secteur humanitaire et autres dépositaires du pouvoir prennent des mesures concrètes pour lutter contre les conflits, les violations des droits de l'homme, l'impact du changement climatique et l'hostilité à l'égard des personnes déplacées.

Le Pacte mondial sur les réfugiés vise à alléger le fardeau qui pèse sur les pays d'accueil et **à autonomiser les personnes déplacées de force et des apatrides**. Nous exhortons les gouvernements à faire respecter les accords internationaux et les lois nationales qui garantissent la sécurité, la protection juridique, l'inclusion dans les systèmes nationaux et l'intégration de toutes les personnes déplacées de force. Les gouvernements d'accueil doivent renforcer les politiques en faveur du non-refoulement et s'engager à instaurer un environnement empreint de respect afin de protéger les personnes de l'exploitation et de la violence. Nous devons œuvrer ensemble pour assurer notre autonomie, conscients que l'inclusion sociale profite non seulement aux personnes déplacées, mais aussi aux communautés et aux pays d'accueil.

Les États devraient continuer à explorer, expérimenter et mettre en œuvre des voies d'asile sûres, établies et innovantes, ainsi que des solutions durables, par la délivrance de visas humanitaires, le parrainage privé, la réinstallation, la mobilité pour le travail, l'octroi de bourses d'études et l'intégration sur place.

Nous appelons à la coopération en vue de trouver des solutions aux causes des déplacements forcés, d'assurer la stabilité dans les régions sujettes aux déplacements massifs et d'atténuer de manière active les effets de ces crises. Pour autant, s'attaquer aux causes profondes ne se traduit pas toujours par un retour volontaire de toutes les personnes déplacées. Nous devons reconnaître les difficultés auxquelles se heurtent certains groupes pour retourner dans leur pays d'origine, notamment la reviviscence de traumatismes vécus, l'exclusion sociale et économique, ainsi que les menaces qui pèsent sur la vie des personnes appartenant à des groupes marginalisés, tels que la communauté LGBTIQ+ et les minorités ethniques et religieuses spécifiques. Le bien-être et la sécurité de tous les réfugiés doivent être pris en compte avant d'encourager toute forme de retour.

Pour réaliser les objectifs **du Pacte mondial sur les réfugiés**, il convient de rompre avec l'idée selon laquelle les personnes déplacées de force et les apatrides constituent un groupe monolithique. Nous vous invitons par conséquent à nous considérer avant tout comme des êtres humains dotés de personnalités distinctes, avec des besoins et des parcours divers, puis de travailler ensemble à l'élaboration d'une série d'approches selon les situations, plutôt qu'à une stratégie applicable de manière uniforme.

Cette **approche individualisée** doit tenir compte des besoins, aspirations et capacités spécifiques et divers des femmes, des populations autochtones, des membres des communautés LGBTQI+, des personnes vivant avec un handicap, des personnes âgées et des jeunes enfants, y compris leurs aidants, et devrait être mise en œuvre, en collaboration avec les communautés et les organisations, afin notamment :

- d'assurer, en tant que priorité absolue, un accès équitable et sûr au logement, à l'éducation, aux soins de santé et aux perspectives économiques.
- de créer des environnements inclusifs, avec des services spécialisés si nécessaire, qui prennent en compte les besoins en matière de soutien juridique et psychosocial des groupes vulnérables.
- de mettre en œuvre des programmes sensibles aux spécificités culturelles, incluant un accompagnement linguistique.

Ces actions conjuguées garantissent les droits fondamentaux et le bien-être des populations déplacées tout en intégrant les spécificités respectives de celles-ci ainsi que les risques de protection qu'elles encourent, dans le respect de leur diversité culturelle.

Enfin, nous avons besoin **d'un leadership plus pertinent des réfugiés**. Depuis le Forum mondial sur les réfugiés de 2019, la représentation des personnes déplacées dans les dialogues stratégiques et l'élaboration de politiques et d'orientations à l'échelle mondiale s'est accrue. À cet égard, nous pouvons citer :

- La création au sein du HCR d'un Comité consultatif des organisations dirigées par des personnes déplacées de force et des apatrides, composé de 16 organisations dirigées par des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides, chargé de conseiller le HCR sur les voies et moyens d'une participation effective.
- L'implication des réfugiés dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés et l'élaboration des engagements multipartites au titre de cet instrument. Non seulement nous sommes plus de 100 leaders réfugiés et au moins 66 organisations dirigées par des réfugiés, soit une augmentation significative par rapport à 2019, mais également 20 engagements multipartites ont été élaborés grâce à l'expertise et au savoir d'experts réfugiés et d'organisations dirigées par des réfugiés (ODR).
- L'inclusion des réfugiés dans les délégations des États membres, des ONG internationales et d'autres parties prenantes représentées au Forum mondial sur les réfugiés, soit un total de plus de 300 participants ayant une expérience vécue du déplacement forcé et de l'apatridie.

Malgré ces progrès, il ressort des études factuelles que le système humanitaire ne confère aucun pouvoir de décision aux communautés déplacées et beaucoup reste à faire pour parvenir à un véritable leadership des réfugiés, capable d'induire des changements décisifs.

Les personnes déplacées de force et les apatrides doivent donc jouer un rôle central dans la prise de décisions relatives aux plans d'intervention humanitaire, aux priorités de financement et aux politiques, et être étroitement impliqués tout au long du cycle de mise en œuvre de ces plans et politiques.

Le financement des organisations dirigées par des réfugiés et des initiatives communautaires doit également être accru en urgence, tant quantitativement que qualitativement. La gestion de ces ressources devrait être assurée par les réfugiés afin d'obtenir des résultats durables et efficaces, dans la mesure où notre expertise professionnelle, nos connaissances acquises et nos expériences vécues sont autant d'atouts uniques et précieux à faire valoir.

En notre qualité de Comité consultatif du HCR, nous nous engageons à défendre les droits de toutes les communautés de déplacés de force et d'apatrides et mettons le HCR et toutes les autres parties prenantes face à leurs responsabilités vis-à-vis du Pacte mondial sur les réfugiés, en particulier en ce qui concerne les réponses globales, la participation significative des personnes déplacées de force et des apatrides, et les initiatives de localisation.

Si nous voulons des systèmes d'aide humanitaire et de développement qui contribuent à alléger les pressions exercées sur les pays d'accueil, à produire des résultats durables et à accroître l'autonomie des réfugiés, toutes les parties prenantes devront associer des spécialistes des questions relatives aux réfugiés à leur processus de prise de décision. Il est de notre **responsabilité commune** de veiller à la traduction des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés en actions concrètes, au respect des droits et de la dignité des personnes déplacées et apatrides, et de faire du déplacement une situation temporaire plutôt que permanente.

